

PLAN LOCAL D'URBANISME**4.2 Règlement graphique****Révision allégée n°2****Dossier d'enquête publique****Secteur B1**

Procédure	Date d'approbation
Révision générale	31 juillet 2019
Modification simplifiée n°1	29 mai 2020
Révision allégée n°1	18 janvier 2021
Modification simplifiée n°2	27 mars 2023
Modification simplifiée n°3	19 février 2024
Révision allégée n°2	Arrêt le 13 octobre 2025

Echelle 1/5 000

Zones urbaines

- Ua : Centralité des villages
- Ub : Espace d'accopagnement des villages
- Ue : Espaces d'activités
- Uh : Structures d'hébergements touristiques
- Ui : Secteurs de loisirs
- Um : Hameaux
- Uam : Centralité des pôles d'accompagnement

Zones agricoles

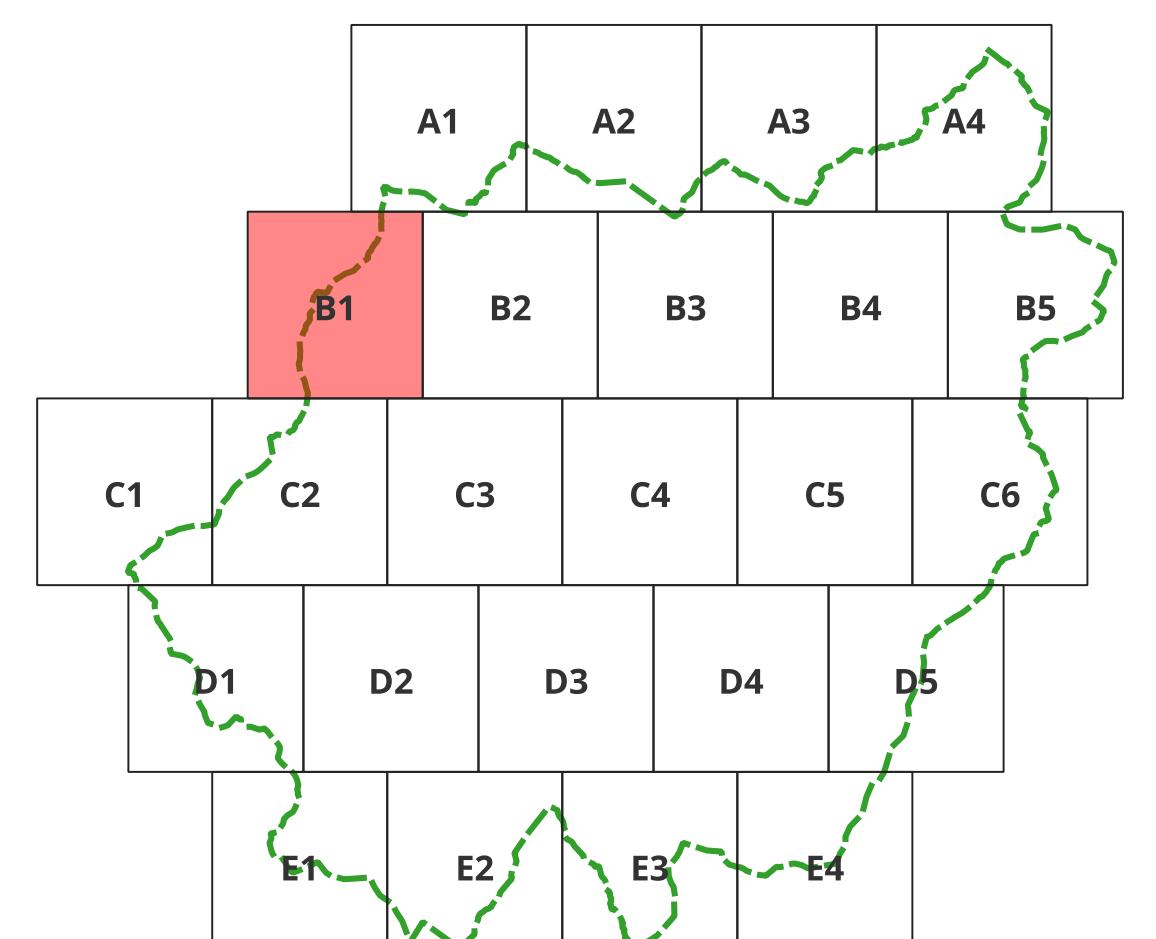
- A : Agricoles
- Aa : Agricoles paysager
- Asp : Agricoles paysager en zone ski de plaine
- Asp : Agricoles en zone ski de plaine
- As : Agricoles en zone ski
- Ac : secteur de taille et capacité limitées

Zone d'urbanisation future

- 1AU : Zone d'urbanisation future à vocation touristique
- 1AUH : Zone d'urbanisation future à vocation touristique
- 2AU : Zone d'urbanisation future à vocation sportive
- 2AUH : Zone d'urbanisation future à vocation touristique

Zones naturelles

- N : Naturelles
- Nlsp : Espaces de loisir en zone de ski de plaine
- Nsp : Naturelles en zone de ski de plaine
- Ns : Naturelles en zone de ski
- Nls : Espaces de loisirs en zone de ski
- NI : Espaces de loisirs

**Emplacements réservés**

TXT	LIBELLE
ER01	Création/élargissement de voirie
ER02	Stationnement
ER03	Abri bus
ER04	Création/élargissement de voirie
ER05	Création/élargissement de voirie
ER06	Programme de logement L123-2-b
ER08	Création/élargissement de voirie
ER10	Voirie/parking L151-41
ER11	Stationnement L151-41
ER12	Point d'apport volontaire déchets
ER13	Création/élargissement de voirie
ER14	Création/élargissement de voirie
ER15	Création/élargissement de voirie
ER16	Création/élargissement de voirie
ER17	Création/élargissement de voirie
ER18	Création/élargissement de voirie
ER19	Création/élargissement de voirie
ER21	stationnement
ER22	L151-41
ER23	Accès piste de ski L151-41
ER24	Accès piste de ski L151-41
ER25	Stationnement
ER26	Création/élargissement de voirie
ER27	Stationnement L151-41
ER28	Stationnement/point d'apport volontaire déchets

Prescriptions

- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41-2 du CU
- Secteur d'OAP au titre de l'article L151-6 et L151-7 du CU
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU
- Jardin à préserver au titre de l'article L151-23 du CU
- Prélocalisation d'espace public
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- ZNIEFF de type 1 à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
- Zone patrimoniale à préserver au titre de l'article L151-19 du CU
- Corridor biologique à préserver au titre de l'article L113-30 du CU
- Bâtiment patrimonial à protéger au titre de l'article L151-19 du CU
- Bâtiment d'estive au titre de l'article L121-11 du CU
- Changement de destination au titre de l'article L 151-11-2° du CU
- Patrimoine divers à protéger au titre de l'article L151-19 du CU

Informations

- Liaison mécanique : fuseau d'étude
- Recul bâtiment agricole
- Secteur pouvant faire l'objet de demandes d'autorisation de dépôt de matériaux inertes
- Bâtiment agricole
- Lineaires commerciaux au titre de l'article L151-16 du CU
- Projet de remontée mécanique du Cuvy
- Alignement à respecter
- Remontée mécanique
- Itinéraire ski nature à aménager (SCoT)

Evolutions du zonage par la révision allégée n°2

- Evolution de Aa vers A

- Evolution de A vers Aa

- Evolution de Ub vers Ue

- Changement de destination

- ER supprimé

Risques naturels

- Constructible

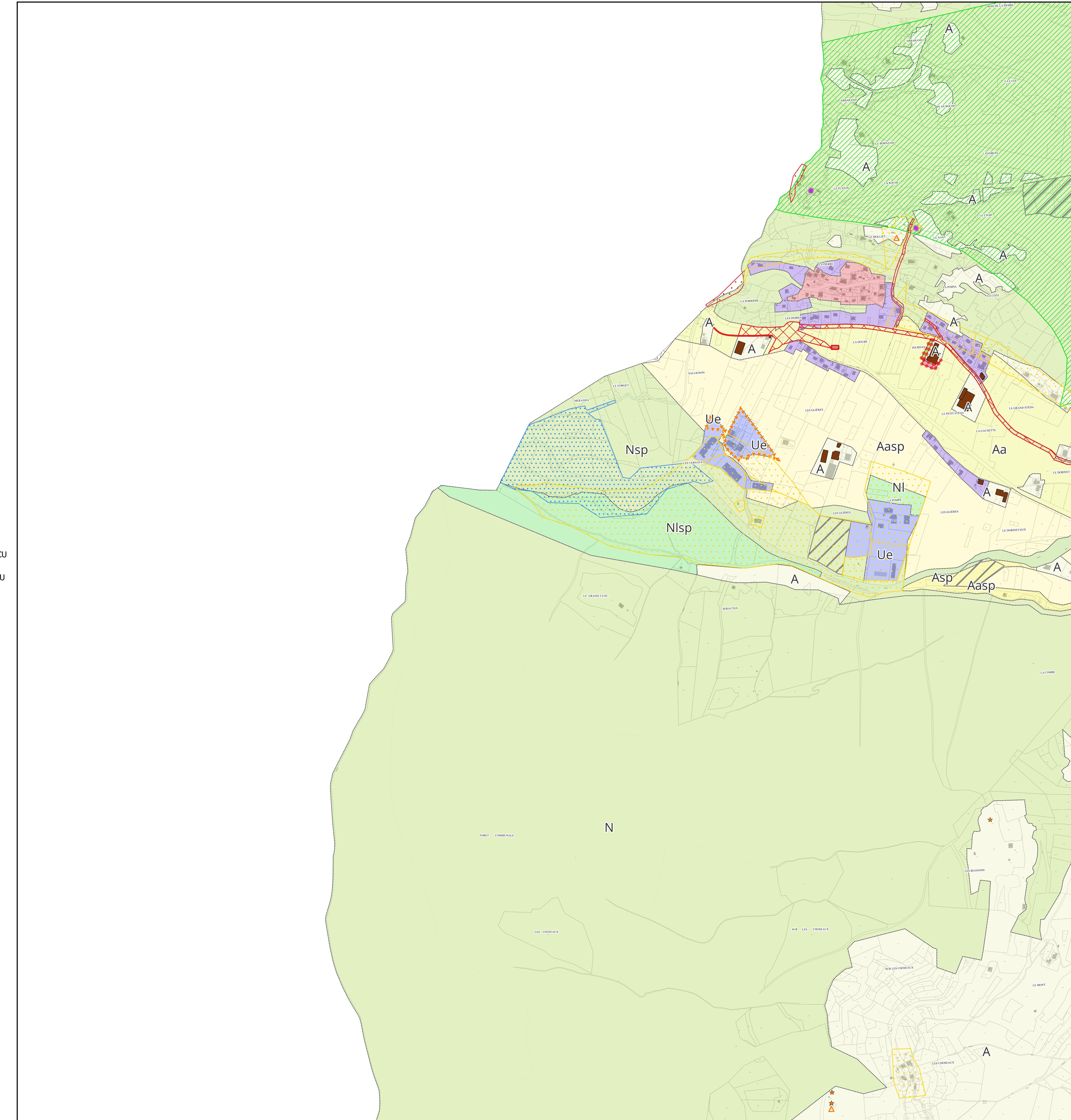
- Non constructible

Cadastré

- Parcelles

- Bâti dur

- Bâti léger



PLAN LOCAL D'URBANISME



4.2 Règlement graphique

Révision allégée n°2

Dossier d'enquête publique

Secteur B2

Procédure	Date d'approbation
Révision générale	31 juillet 2019
Modification simplifiée n°1	29 mai 2020
Révision allégée n°1	18 janvier 2021
Modification simplifiée n°2	27 mars 2023
Modification simplifiée n°3	19 février 2024
Révision allégée n°2	Arrêt le 13 octobre 2025

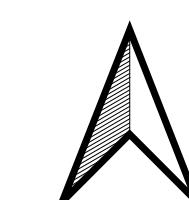
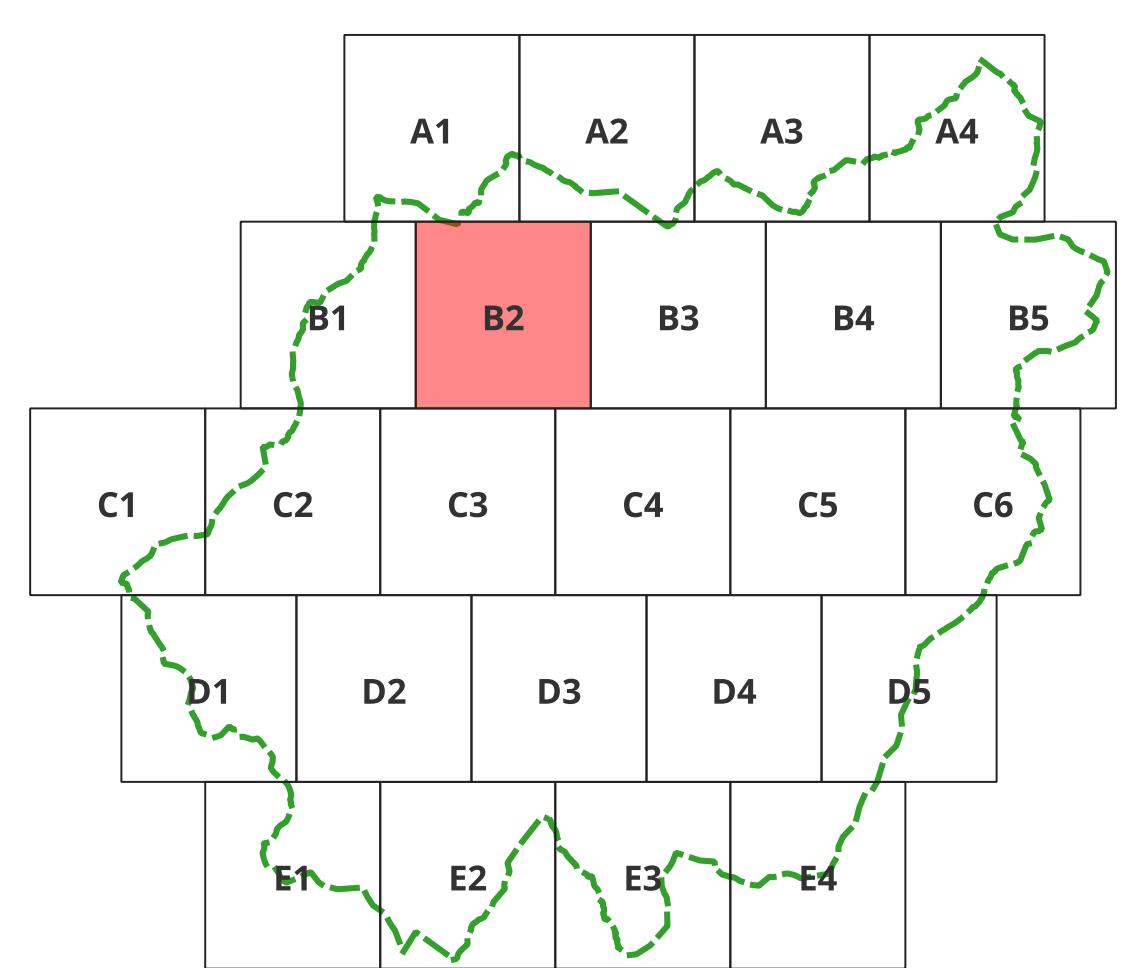
Echelle 1/5 000

Zones urbaines

- Ua : Centralité des villages
 - Ub : Espace d'accopagnement des villages
 - Ue : Espaces d'activités
 - Uh : Structures d'hébergements touristiques
 - Ui : Secteurs de loisirs
 - Um : Hameaux
 - Uam : Centralité des pôles d'accompagnement

Zone d'urbanisation future

- 1AU : Zone d'urbanisation future
 - 1AUH : Zone d'urbanisation future à vocation touristique
 - 2AU : Zone d'urbanisation future
 - 2AUH : Zone d'urbanisation future à vocation touristique



0 250 500 m

Emplacements réservé

TXT	LIBELLE
ER01	Création/élargissement de voirie
ER02	Stationnement
ER03	Abri bus
ER04	Création/élargissement de voirie
ER05	Création/élargissement de voirie
ER06	Programme de logement L123-2-b
ER08	Création/élargissement de voirie
ER10	Voirie/parking L151-41
ER11	Stationnement L151-41
ER12	Point d'apport volontaire déchets
ER13	Création/élargissement de voirie
ER14	Création/élargissement de voirie
ER15	Création/élargissement de voirie
ER16	Création/élargissement de voirie
ER17	Création/élargissement de voirie
ER18	Création/élargissement de voirie
ER19	Création/élargissement de voirie
ER21	stationnement
ER22	L151-41
ER23	Accès piste de ski L151-41
ER24	Accès piste de ski L151-41
ER25	Stationnement
ER26	Création/élargissement de voirie
ER27	Stationnement L151-41
ER28	Stationnement/point d'apport volontaire déchets

Prescription

-  Emplacement réservé au titre de l'article L151-41-2 du CU
 -  Secteur d'OAP au titre de l'article L151-6 et L151-7 du CU
 -  Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU
 -  Jardin à préserver au titre de l'article 151-23 du CU
 -  Prélocalisation d'espace public
 -  Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 -  ZNIEFF de type 1 à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 -  Zone patrimoniale à preserver au titre de l'article L151-19 du CU
 -  Corridor biologique à préserver au titre de l'article L113-30 du CU
 -  Bâtiment patrimonial à protéger au titre de l'article L151-19
 -  Bâtiment d'estive au titre de l'article L121-11 du CU
 -  Changement de destination au titre de l'article L 151-11-2°
 -  Patrimoine divers à protéger au titre de l'article L 151-19 du CU

Information

- Liaison mécanique : fuseau d'étude
 - Recul bâtiment agricole
 - Secteur pouvant faire l'objet de demande d'autorisation de dépôt de matériaux
 - Bâtiment agricole
 - Lineaires commerciaux au titre de l'article L151-16 du CU
 - - - Projet de remontée mécanique du
 - Alignement à respecter
 - Remontée mécanique
 - ↔ Itinéraire ski nature à aménager (à venir)

Evolutions du zonage par la révision alléguée n°2

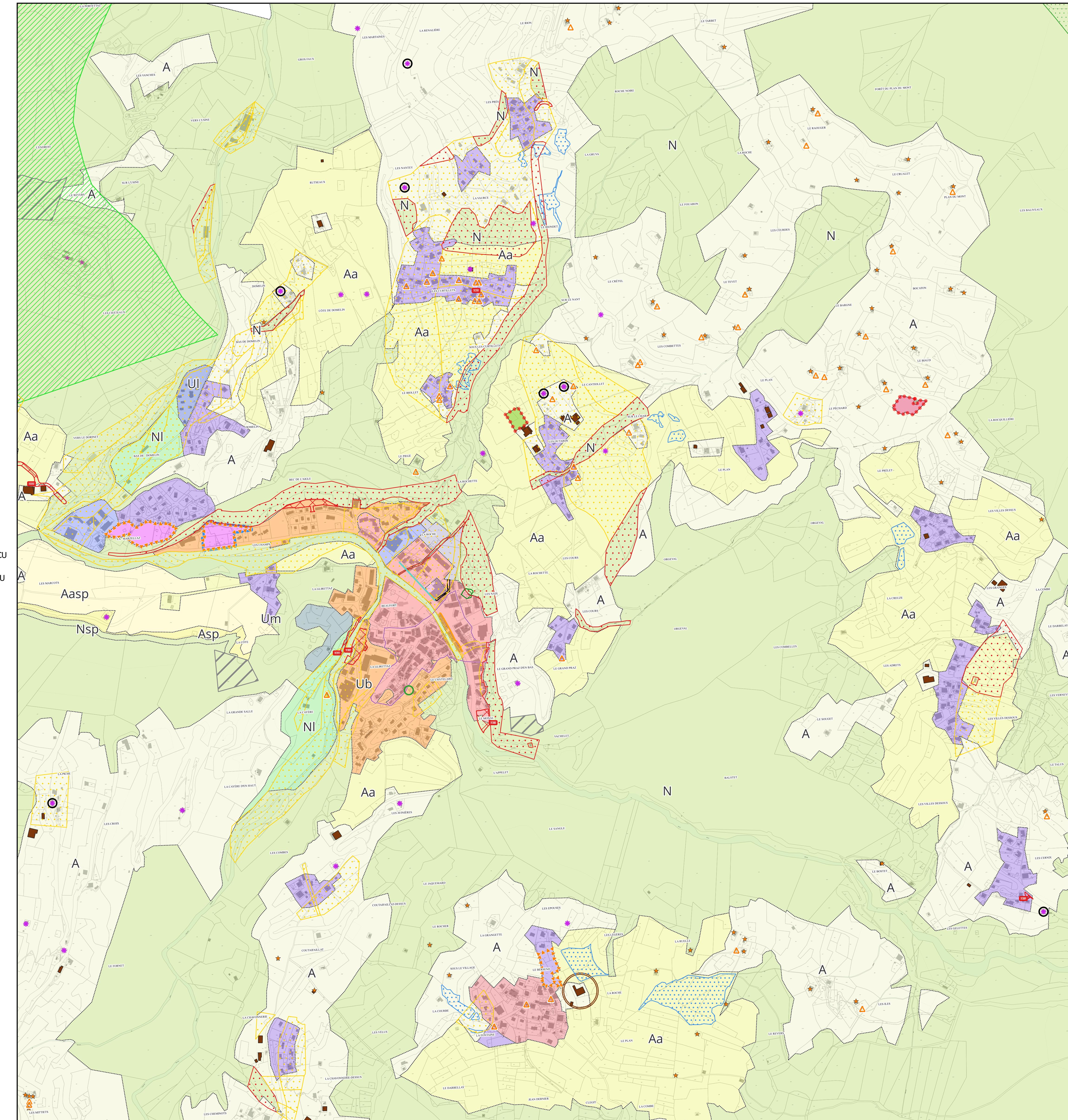
-  Evolution de Aa vers A
 -  Evolution de A vers Aa
 -  Evolution de Ub vers Ue
 -  Changement de destination
 -  ER supprimé

Risques naturels

-  Constructible
 -  Non constructible

Cadast

- Cadastré



PLAN LOCAL D'URBANISME



4.2 Règlement graphique

Révision allégée n°2

Dossier d'enquête publique

Secteur C3

Procédure	Date d'approbation
Révision générale	31 juillet 2019
Modification simplifiée n°1	29 mai 2020
Révision allégée n°1	18 janvier 2021
Modification simplifiée n°2	27 mars 2023
Modification simplifiée n°3	19 février 2024
Révision allégée n°2	Arrêt le 13 octobre 2025

Echelle 1/5 000

Emplacements réservé

TXT	LIBELLE
ER01	Création/élargissement de voirie
ER02	Stationnement
ER03	Abri bus
ER04	Création/élargissement de voirie
ER05	Création/élargissement de voirie
ER06	Programme de logement L123-2-b
ER08	Création/élargissement de voirie
ER10	Voirie/parking L151-41
ER11	Stationnement L151-41
ER12	Point d'apport volontaire déchets
ER13	Création/élargissement de voirie
ER14	Création/élargissement de voirie
ER15	Création/élargissement de voirie
ER16	Création/élargissement de voirie
ER17	Création/élargissement de voirie
ER18	Création/élargissement de voirie
ER19	Création/élargissement de voirie
ER21	stationnement
ER22	L151-41
ER23	Accès piste de ski L151-41
ER24	Accès piste de ski L151-41
ER25	Stationnement
ER26	Création/élargissement de voirie
ER27	Stationnement L151-41
ER28	Stationnement/point d'apport volontaire déchets

Prescription

- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41-2 du CU
 - Secteur d'OAP au titre de l'article L151-6 et L151-7 du CU
 - Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU
 - Jardin à préserver au titre de l'article 151-23 du CU
 - Prélocalisation d'espace public
 - Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - ZNIEFF de type 1 à protéger au titre de l'article L151-23 du CU
 - Zone patrimoniale à preserver au titre de l'article L151-19 du CU
 - Corridor biologique à préserver au titre de l'article L113-30 du CU
 - Bâtiment patrimonial à protéger au titre de l'article L151-19
 - Bâtiment d'estive au titre de l'article L121-11 du CU
 - Changement de destination au titre de l'article L 151-11-2°
 - Patrimoine divers à protéger au titre de l'article L 151-19 du CU

Information

- Liaison mécanique : fuseau d'étude
 - Recul bâtiment agricole
 - Secteur pouvant faire l'objet de demandes d'autorisation de dépôt de matériaux inertes
 - Bâtiment agricole
 - Lineaires commerciaux au titre de l'article L151-16 du CU
 - - - Projet de remontée mécanique du Cuvy
 - Alignement à respecter
 - Remontée mécanique
 - ➡ Itinéraire ski nature à aménager (SCoT)

Evolutions du zonage par la révision allégée n°2

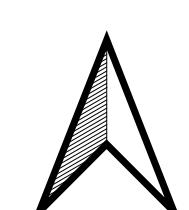
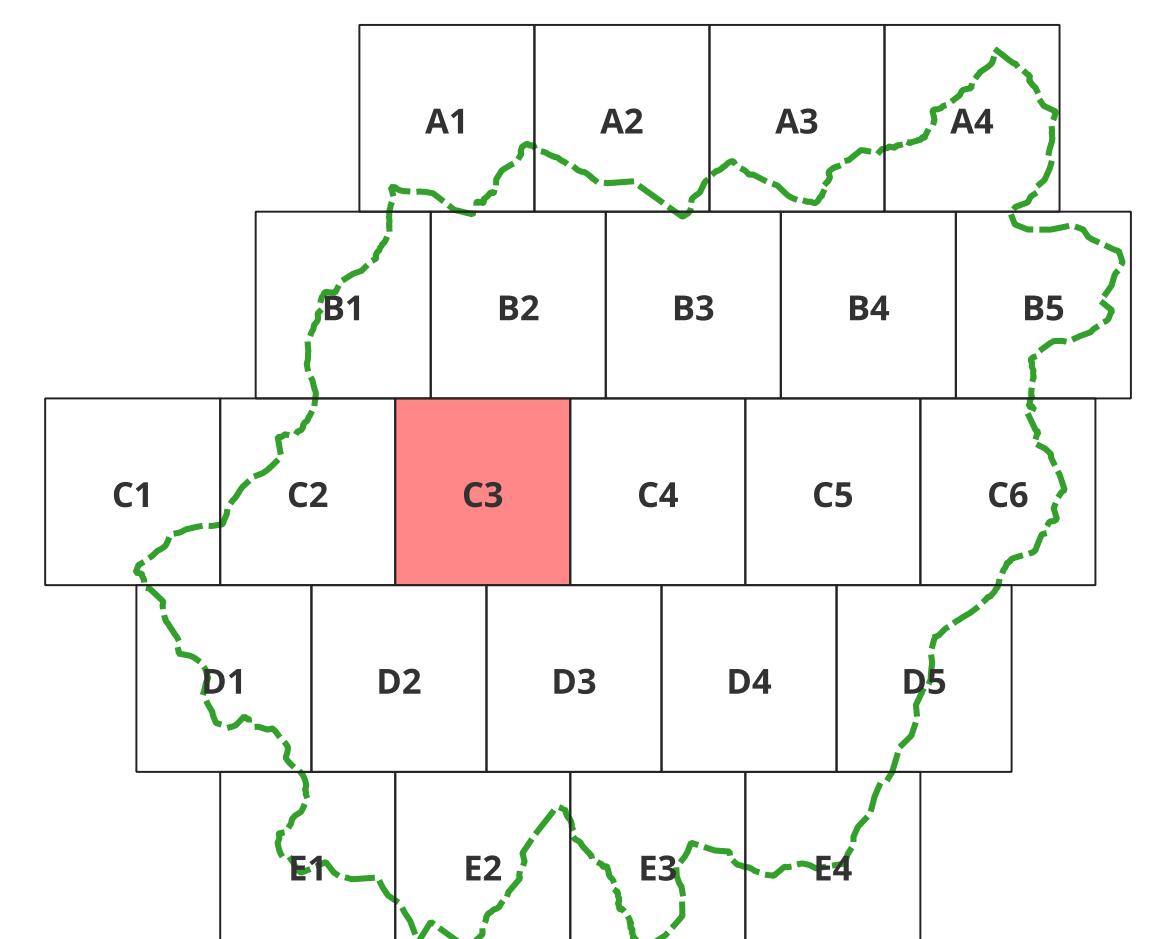
- Evolution de Aa vers A
 - Evolution de A vers Aa
 - Evolution de Ub vers Ue
 - Changement de destination
 - EP supprimé

Risques naturels

-  Risques naturels
 -  Constructible
 -  Non constructible

Cadastr

- Parcels
 - Built-up area
 - Light built-up area



0 250 500 m

